
Numéro de l'intervention: 087-2012
Type d'intervention: **Postulat**
Déposée le: 29.03.2012
Déposée par: Matti (La Neuveville, PLR) (porte-parole)
Cosignataires: 4
Urgente:
Date de la réponse:
Numéro de l'ACE
Direction: JCE



Conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois

Par la présente, je demande au Conseil-exécutif

1. de réexaminer l'opportunité d'organiser une votation en vue de la constitution de la Conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois (prévue le 25.11.2012) ;
2. de revoir le périmètre de ladite conférence et éventuellement de créer deux entités distinctes avec la ville de Bienne comme point de liaison ;
3. D'engager les auteurs du projet à réexaminer au préalable les diverses structures existantes du Jura bernois, dans un souci de simplification et d'allégement administratif.

Développement

Au fil des dernières semaines, les avis exprimés par les divers acteurs et institutions politiques du Jura bernois ont clairement démontré qu'il existe de grandes divergences de points de vue, tant en ce qui concerne le projet de « Conférence régionale Biel/Bienne – Seeland - Jura bernois » lui-même, qu'en ce qui concerne l'opportunité de soumettre ce projet aux citoyennes et citoyens le 25 novembre 2012 déjà.

Les récentes décisions prises en Haute Argovie démontrent à suffisance de preuve que le thème des « conférences régionales » suscite nombre de questions auprès des ayants-droit au vote et que les vœux exprimés par les organes politiques ne sont pas toujours suivis par la population dans les urnes.

Dans le trend actuel, le projet de création d'une Conférence régionale Biel/Bienne – Seeland - Jura bernois a de grands risques de se voir rejeté.

Dans le Jura bernois, de nombreux avis exprimés récemment démontrent que la création d'une vaste conférence régionale réunissant la région du Jura bernois à Bienne et au Seeland ne fait pas l'unanimité, tant par son utilité que par le périmètre projeté.

Il est à mon avis nécessaire de temporiser et d'analyser une nouvelle fois l'opportunité d'un tel vaste projet.

Les conférences régionales ont certes des compétences très bien définies par les dispositions légales. Il n'en demeure pas moins qu'elles s'inscrivent comme une couche supplémentaire à un certain nombre d'institutions et d'organismes déjà existants (CJB, Conférences des maires, Députation, AIJ etc.). Autant d'institutions qui ont déjà des prérogatives et des compétences plus ou moins bien définies également. Cette superposition de compétences trouble les esprits de bien des citoyennes et citoyens qui y voient une complexification des choses et un renforcement des interventions étatiques.

En marge de la constitution d'une future conférence régionale couvrant notamment le territoire du Jura bernois, il est dès lors à mon avis nécessaire et urgent d'analyser de manière plus approfondie le cercle des compétences et prérogatives de chacune de ces instances ainsi superposées afin d'éviter les doublons.

Il est d'autre part opportun de réétudier le périmètre d'un tel projet et l'opportunité de relier le Jura bernois et le Seeland sous une seule organisation sachant que les besoins et les attentes des divers acteurs concernés sont souvent différents.

Je suis par ailleurs convaincu que ce périmètre doit rester en adéquation avec les organisations administratives existantes, raison pour laquelle je suggère d'étudier la possibilité de revenir à l'idée de créer deux entités distinctes avec la ville de Bienne comme point de liaison (la ville de Bienne faisant partie des deux conférences régionales).

Dans un souci de simplification et d'allègement administratif mais aussi de transparence, cet examen doit être réalisé afin de permettre d'apporter à la population une information circonstanciée et complète à la veille d'une votation.

Cela ne me paraît être le cas aujourd'hui, raison pour laquelle il me paraît nécessaire de renvoyer la votation du 25 novembre 2012.